

# Table des matières

<b>La mobilité internationale des sociétés, du Code des sociétés et des associations à la directive Mobilité : quatre ans, une éternité</b>	7
Roman AYDOĞDU	
<b>Section 1. Les enjeux et la portée des débats sur la mobilité des sociétés</b>	8
§ 1. Rappel des notions et principes fondamentaux en matière de mobilité des sociétés	8
A. Attribution (unilatérale) de la « nationalité » et règle (multilatérale) de rattachement	8
B. <i>Lex societatis</i> et autres lois applicables – L'exemple de la <i>lex concursus</i>	9
C. La diversité des facteurs de rattachement de la <i>lex societatis</i>	12
D. Loi applicable et juridictions compétentes	14
E. Impact du droit européen : liberté d'établissement et droit international privé	15
1. <i>Droit primaire : liberté d'établissement et mobilité des sociétés</i>	15
2. <i>Droit dérivé : droit international privé européen</i>	16
§ 2. Arguments techniques et objectifs politiques de la réforme du 23 mars 2019	18
A. Arguments techniques de la réforme et nuances apportées à ceux-ci	18
B. Objectifs politiques de la réforme et objections opposées à ceux-ci	23
<b>Section 2. Le régime belge de mobilité des sociétés : siège statutaire et transformations transfrontalières</b>	28
§ 1. Sociétés « de droit belge » et sociétés « de droit étranger »	28
A. Sociétés « de droit belge »	28
1. <i>Détermination des sociétés « de droit belge »</i>	28
2. <i>Application d'un droit des sociétés étranger à une société « de droit belge » ?</i>	29
3. <i>Application des autres législations belges à une société « de droit belge »</i>	31

4. <i>Juridictions compétentes sur le plan international</i>	31
B. Sociétés « de droit étranger »	32
1. <i>Détermination des sociétés « de droit étranger »</i>	32
2. <i>Statut d'une société « de droit étranger » en droit belge</i>	36
3. <i>Application des autres législations belges à une société « de droit étranger »</i>	42
4. <i>Juridictions compétentes sur le plan international</i>	43
§ 2. Transformations transfrontalières	47
A. Portée des procédures : modification de la <i>lex societatis</i> et continuité de la personnalité juridique	48
B. Point d'appui des procédures : déplacement du siège statutaire, sans considération pour le siège réel	49
C. Lignes de force des procédures d'émigration et d'immigration	50
D. Le dispositif anti-abus de la directive Mobilité et son avenir en droit belge et en droit de l'Union	55
<b>La réforme de la procédure de réorganisation judiciaire</b>	59
Caroline DEWANDRE et Philippe MOINEAU	
<b>Introduction</b>	59
<b>Section 1. La procédure de réorganisation judiciaire publique</b>	61
§ 1. Les dispositions générales applicables à la PRJ publique	61
§ 2. Les dispositions particulières applicables à la PRJ publique	67
A. La PRJ publique par accord amiable	67
B. La PRJ publique par accord collectif	67
1. <i>Régime « PME »</i>	67
2. <i>Régime grande entreprise</i>	76
<b>Section 2. La procédure de réorganisation judiciaire privée</b>	84
§ 1. Première phase : dépôt de la requête et désignation d'un praticien de la réorganisation	85
§ 2. Seconde phase : l'homologation de l'accord amiable ou collectif	89
<b>Conclusion</b>	90

<b>Faillites : de l'adoption du livre XX du Code de droit économique à sa réforme de 2023</b>	93
David PASTEGER et Thierry CAVENAILE	
<b>Section 1. Le statut du débiteur failli et en particulier le dessaisissement</b>	93
§ 1. Notion	93
§ 2. Périmètre du dessaisissement	96
§ 3. Moment auquel opère le dessaisissement	103
§ 4. Cas particulier : le compte de qualité	104
§ 5. Une exception à géométrie variable : la sacralisation du domicile de l'indépendant	106
<b>Section 2. L'effacement des dettes du failli et la libération de ses proches</b>	110
§ 1. <i>Ratio legis</i> de la nouvelle loi et droit transitoire	110
§ 2. L'effacement des dettes pour les faillites ouvertes jusqu'au 30 août 2023	113
A. L'effacement des dettes du failli	113
1. <i>Les conditions de l'effacement</i>	113
a) La requête en effacement	113
b) Le délai pour introduire la requête	114
c) Caractère quasi automatique de l'effacement	117
d) Opposition à l'effacement – Faute grave et caractérisée du failli	118
2. <i>Les effets de l'effacement</i>	124
3. <i>L'effacement après la clôture de la faillite et l'effacement « anticipé »</i>	126
B. La libération des proches du failli	126
1. <i>Les conditions et la ratio legis de la libération des proches du failli</i>	126
2. <i>L'étendue de la libération : dettes contractuelles et professionnelles</i>	127
a) Rappel des épisodes jurisprudentiels précédents	128
b) L'étendue de la libération des proches du failli	130
§ 3. Les mesures de <i>fresh start</i> des procédures d'insolvabilité ouvertes à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2023	133
A. L'effacement des dettes du failli	133
1. <i>Les conditions de l'effacement</i>	133
a) Caractère automatique de l'effacement	133
b) Opposition à l'effacement – Forme, délai et procédure	134
ANTHEMIS	303

c) Opposition à l'effacement – Les conditions	135
2. <i>Les effets de l'effacement</i>	136
3. <i>Disparition de l'effacement « anticipé »</i>	136
B. La libération des proches du failli	137
<b>Section 3. L'interdiction professionnelle du failli par le tribunal de l'entreprise</b>	138
§ 1. L'interdiction professionnelle « ancien régime »	139
A. La procédure d'interdiction professionnelle	139
B. Les conditions de l'interdiction	140
1. <i>Une faillite</i>	140
2. <i>Une faute grave et caractérisée ayant contribué à la faillite</i>	140
3. <i>Et l'absence de collaboration avec la curatelle (art. XX.229, § 2, CDE)?</i>	142
C. Durée, étendue et modalités de l'interdiction professionnelle	144
D. Conséquences civiles et pénales du non-respect de l'interdiction	145
§ 2. <i>Quid novi?</i>	146
A. Procédure : la demande d'interdiction peut désormais être introduite par la curatelle	146
B. Conditions : l'absence de collaboration du failli	146
C. Modalités de l'interdiction : le sursis probatoire	148
§ 3. Le Registre central des interdictions de gérer	148
 <b>Ventes immobilières et livre XX du Code de droit économique : aspects pratiques</b>	151
Joëlle DECHARNEUX avec la collaboration d'Aurélie NOTTET	
<b>Section 1. Les ventes immobilières dans le cadre d'une faillite</b>	152
§ 1. Le monopole du curateur et ses exceptions	152
A. Le monopole d'action du curateur	152
B. Immeuble saisi avant faillite	153
C. Compromis de vente signé avant faillite	153
D. Acte authentique de vente signé avant faillite	154
§ 2. Les étapes de la procédure de vente immobilière	154
A. Les droits immobiliers à réaliser	154
1. <i>Identification des droits immobiliers</i>	154

2.	<i>La déclaration d'insaisissabilité du domicile de l'indépendant failli</i>	155
3.	<i>Le curateur peut-il renoncer à valoriser des droits réels du failli ?</i>	155
B.	L'autorisation de vente et la désignation d'un notaire	156
C.	Le recours à la vente de gré à gré ou à la vente publique	157
1.	<i>Vente publique</i>	158
2.	<i>Vente de gré à gré</i>	160
§ 3.	Précisions concernant la valorisation des droits réels démembrés	161
A.	La valorisation des droits réels démembrés du failli	161
B.	Est-il possible, pour le curateur, de mettre fin au démembrement ?	162
C.	La procédure	164
§ 4.	La purge et l'acte d'ordre	165
A.	Le caractère purgeant de la vente	165
1.	<i>Les principes</i>	165
2.	<i>À l'égard des créanciers du failli appelés à la procédure</i>	165
3.	<i>À l'égard des créanciers de tiers</i>	165
B.	L'ordre	166
C.	L'incidence de l'effacement sur l'acte d'ordre	169
<b>Section 2. Les ventes immobilières lors d'un transfert sous autorité judiciaire</b>		171
§ 1.	Les ventes immobilières des entreprises en réorganisation judiciaire	171
§ 2.	Les ventes immobilières dans le cadre d'un transfert sous autorité judiciaire	172
A.	Les droits immobiliers à réaliser par le mandataire	172
B.	La procédure de vente immobilière	172
C.	La purge et l'ordre	174
D.	Après la vente	175
<b>Section 3. Les saisies immobilières en cours et les procédures du livre XX</b>		175
§ 1.	Saisie immobilière et faillite	176
§ 2.	Saisie immobilière et réorganisation judiciaire publique ou transfert sous autorité judiciaire	177
§ 3.	L'ordre intervenant en cas de vente sur saisie malgré une procédure collective	179

<b>Le fonctionnement de l'organe d'administration dans les SRL et les SA : questions choisies</b>	185
Eric POTTIER et Alix POTTIER	
<b>Introduction</b>	185
<b>Section 1. Possibilité de constituer un comité exécutif dans une SA ou une SRL</b>	186
§ 1. Dans la SA	186
§ 2. Dans la SRL	189
§ 3. Nature juridique des comités exécutifs (SA et SRL)	190
A. Gestion journalière	190
B. Délégation de pouvoirs	191
1. Principes	191
2. Illustration	193
3. Possibilité pour le mandataire de sous-déléguer une partie de ses pouvoirs	194
<b>Section 2. Représentation de la société dans les actes</b>	196
§ 1. Les mandataires spéciaux	196
§ 2. L'organe de représentation	196
§ 3. Cas particuliers de certaines clauses d'attribution de la représentation générale	199
§ 4. Signification du terme « conjointement »	200
<b>Section 3. Résolution des situations de conflit d'intérêts au sein de l'organe d'administration dans des cas particuliers</b>	202
§ 1. Nombre d'administrateurs en situation de conflit d'intérêts empêchant d'atteindre le <i>quorum</i>	202
§ 2. Administrateurs en situation de conflit d'intérêts et possibilité pour l'organe d'administration d'adopter des résolutions écrites	207
<b>Section 4. Interactions entre statuts, ROI et convention d'actionnaires</b>	208
§ 1. Critères de choix entre statuts et convention d'actionnaires	209
§ 2. Perspectives offertes par le ROI	211
§ 3. Sanction de la violation d'une clause statutaire ou d'une clause d'une convention d'actionnaires	216
A. Clauses restreignant la cessibilité des titres	216

B.	Clauses organisant la gouvernance	218
§ 4.	Sanction de la violation d'une clause du ROI	218
§ 5.	Divergence entre statuts, ROI et convention d'actionnaires	219
A.	Divergence entre une disposition d'une convention d'actionnaires et une disposition des statuts ou du ROI	219
B.	Divergence entre une disposition du ROI et une disposition des statuts	223
§ 6.	Possibilité pour la société d'être partie à une convention d'actionnaires	224
<b>Section 5. Comité d'Avis pour les Sociétés et les Associations – Conversion des sociétés en commandite par actions</b>		226
§ 1.	Comité d'Avis Sociétés et Associations	226
§ 2.	Conversion d'une société en commandite par actions	227
A.	Conversion de plein droit	227
B.	Conversion volontaire	228
<b>Les implications possibles du nouveau Code des sociétés et des associations en matière de planification successorale</b>		231
Sophie MAQUET et Olivier D'AOUT		
<b>Introduction</b>		231
<b>Section 1. Présentation générale du nouveau Code des sociétés et des associations</b>		232
§ 1.	Généralités	232
§ 2.	Clause d'agrément	236
§ 3.	Clause de préemption	236
§ 4.	Droit de suite ( <i>tag along right</i> )	237
§ 5.	<i>Drag along right</i>	237
§ 6.	Premières réflexions	237
<b>Section 3. Les actions</b>		238
§ 1.	Principes	238
§ 2.	Applications	239
A.	Droit de vote automatiquement garanti à l'usufruitier	239
B.	Actions à votes multiples	240
C.	Actions sans droit de vote	241
ANTHEMIS		307

D. Actions sans droit de vote jusqu'à un certain âge pour le titulaire	241
<b>Section 4. La démission de plein droit en cas de décès</b>	242
<b>Section 5. La société anonyme à administrateur unique</b>	243
§ 1. Principe	243
§ 2. Droit de veto	244
§ 3. Responsabilité des administrateurs	245
§ 4. Conflit d'intérêts	246
<b>Section 6. La SNC qui devient une S.Com en cas de décès</b>	246
<b>Section 7. La société de droit commun devenue société simple</b>	248
§ 1. Généralités	248
§ 2. Rappel des nouvelles obligations	249
A. Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises	249
B. Tenue d'une comptabilité	249
C. Déclaration au Registre UBO	249
§ 3. Quelques impacts du CSA	250
A. Patrimoine d'affectation	250
B. Responsabilité solidaire des associés	250
C. Retrait et exclusion d'un associé	251
<b>Conclusion</b>	251
<b>Restructurations et transformations nationales de sociétés après la loi du 25 mai 2023</b>	253
Geoffrey GAUTHY	
<b>Section 1. Les restructurations nationales</b>	253
Introduction	253
§ 1. Définitions	254
A. La fusion par absorption	254
B. La fusion par constitution d'une nouvelle société	255
C. Les opérations assimilées à la fusion par absorption	256
D. La scission par absorption	257
E. La scission par constitution de nouvelles sociétés	258
F. La scission mixte	259
G. La scission partielle	260
H. L'apport d'universalité et de branche d'activité	261



I.	La cession d'universalité ou de branche d'activité	263
§ 2.	Procédure	263
A.	Valorisation des sociétés et détermination du rapport d'échange	264
B.	Établissement du projet de fusion/scission	266
C.	Rapports	267
D.	Assemblées générales	268
E.	Opposabilité de la fusion	271
F.	Causes de nullité	273
§ 3.	Effets de l'opération de restructuration	273
§ 4.	Aspects comptables	274
A.	Principe de continuité comptable	274
B.	Exceptions au principe de continuité comptable	276
C.	Approbation des comptes annuels	277
§ 5.	Aspects fiscaux	278
A.	L'impôt des sociétés	278
B.	TVA	279
C.	Droits d'enregistrement	279
	Conclusion	282
	<b>Section 2. Les transformations nationales</b>	282
§ 1.	Transformation des sociétés	282
§ 2.	Transformation d'une société en ASBL ou en AISBL	285
§ 3.	Transformation d'une ASBL en société	285
	<b>L'association et la poursuite d'un but désintéressé</b>	287
	Denis DUFOUR et Daria LIKHATCHEVA	
	<b>Section 1. Questions abordées</b>	287
	<b>Section 2. Le CSA : l'occasion d'une importante réforme de la <i>summa divisio</i> traditionnelle entre les sociétés et les associations</b>	288
	<b>Section 3. Notions d'association et de but désintéressé : et si on essayait de simplifier ?</b>	292
	<b>Section 4. Sanctions en cas de violation de la spécialité légale d'une ASBL</b>	296
	<b>Conclusion</b>	299
	ANTHEMIS	309